

PRÉAVIS N° 41/2017

AU CONSEIL COMMUNAL

Promotion de l'économie et du commerce local

Octroi d'un crédit de fonctionnement annuel de
CHF 164'000.- pour :

- la mise en œuvre de mesures en faveur du commerce local et de l'économie
- la création d'un poste de délégué économique à 80%

Délégué municipal : M. Daniel Rossellat

1^{re} séance de la commission

Date	Jeudi 20 avril 2017 à 19h00
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 1

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le présent préavis s'inscrit en filiation directe du Programme de législature 2016-2021 et s'articule avec le préavis N° 43/2017 « Mise en œuvre du concept Cœur de ville ». Celui-ci prévoit en effet une revitalisation du centre-ville, au travers notamment de l'activation d'une boucle commerciale, de la création d'un parc public et de l'amélioration de l'accessibilité du centre.

Ces deux préavis, déposés simultanément au rapport municipal sur le Programme de législature, constituent les premières pierres de la mise en œuvre très concrète des objectifs ambitieux posés par la Municipalité pour les cinq années à venir.

Commerce local

Le dynamisme du centre-ville de Nyon et de ses commerces est un sujet régulièrement abordé lors des débats politiques ou par les médias locaux. Bien que les fêtes de fin d'année se soient déroulées de manière satisfaisante pour les commerçants, les premières tendances de 2017 laissent à penser que le commerce local nyonnais se trouve plutôt dans une spirale négative. Ce sujet a d'ailleurs été récemment abordé au sein de votre Conseil, avec une interpellation dont la teneur renforçait l'idée que le commerce local a urgemment besoin d'un soutien des autorités politiques.

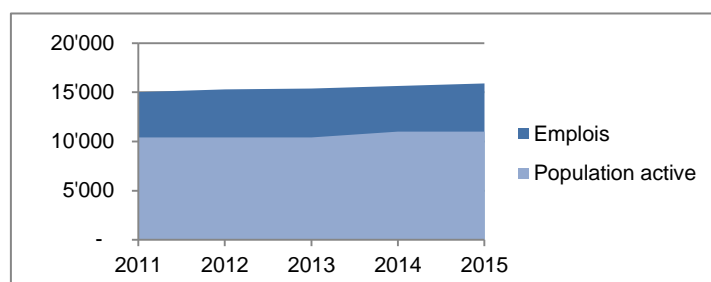
Le présent préavis a donc pour objectifs de soumettre à votre Conseil les réflexions menées par la Municipalité, et de proposer des solutions adéquates pour une intervention rapide en faveur du commerce local et pour l'économie nyonnaise en général.

Ces propositions sont en grande partie basées sur une étude mandatée par la Municipalité en 2016, en vue du forum *Et maintenant ?*, qui a permis d'obtenir une vue d'ensemble des forces et faiblesses des commerces du centre-ville. A noter que la qualité de l'étude et du forum qui l'a suivi a été relevée loin à la ronde, plusieurs villes d'importance ayant approché la Municipalité pour envisager de mener des démarches similaires en matière de commerce local. En outre, certaines de ces propositions font suite au rapport municipal en réponse au postulat de la commission 108 pour la tenue d'une « Grenette du commerce ».

Economie

La majorité des mesures présentées ici seront dans un premier temps centrées sur un soutien au commerce local, mais elles seront évidemment étendues et adaptées à l'ensemble de l'économie nyonnaise. En effet, la Municipalité est parfaitement consciente de l'importance cruciale d'offrir à ses acteurs économiques des conditions-cadres de qualité leur permettant de s'ancrer durablement sur son territoire, voire de s'y développer.

Et si la situation économique est actuellement globalement favorable – comme en témoigne notamment le graphique ci-dessous – il est de la responsabilité de l'autorité communale de suivre ce domaine et d'apporter tout le soutien nécessaire à son bon fonctionnement. Si besoin était, plusieurs exemples (Generali, Novartis, etc.), ont rappelé à tout un chacun l'importance de garder sur son territoire des entreprises dynamiques et pourvoyeuses d'emplois.



2. Analyse de la situation du commerce local

2.1 Un tableau moins sombre qu'annoncé et un fort potentiel

Contrairement aux idées reçues ou à ce qu'identifiaient diverses études précédentes, les commerces nyonnais possèdent des atouts forts, qui résident dans leur diversité et leur qualité et dans certaines offres très spécifiques. Nyon ne connaît par ailleurs que peu de problèmes de suroffres (opticiens, coiffeurs, kebabs, etc.) en regard d'autres villes de typologie similaire. L'étude du tissu commercial du centre-ville a révélé que la mixité commerciale y est excellente, avec une très bonne répartition des différentes activités dans les arcades commerciales.

La ville dispose d'une artère commerciale très passante, et d'une belle situation sur les bords du Léman. Le quartier de Rive est de lui-même un atout touristique indéniable de notre cité.

Si certains éléments ternissent l'image des commerces nyonnais (cf. ci-dessous), la plupart d'entre eux peuvent être aisément améliorés, à plus ou moins court terme. De plus, le grand nombre de pendulaires travaillant à Nyon représente une excellente opportunité pour le commerce local, opportunité pour l'instant très peu exploitée.

Enfin, notre centre-ville doit pouvoir profiter de l'exceptionnelle expansion démographique de la région et attirer à lui ces nouveaux arrivants.

2.2 Une image à améliorer

Le relatif désintérêt pour le centre-ville de Nyon trouve ses causes dans la rude concurrence menée par les centres commerciaux situés en périphérie, ainsi que dans une situation géographique qui favorise le phénomène des achats transfrontaliers.

De plus, la ville souffre d'une image de centre peu accessible en voiture et peu pratique en termes de places de parc, malgré les plus de 2'700 places de parc situées à proximité du centre-ville. Une info parkings aux entrées de la ville et sur le site internet de la commune en améliorerait nettement la perception.

Un sentiment de désuétude est également parfois à déplorer au centre, corroboré par plusieurs éléments, notamment l'entrée de ville par la gare, qui est à peine animée et dont les vitrines sont peu attractives. Aussi, le cheminement en cul-de-sac depuis la gare jusqu'à la place du Château pose un problème, qui devrait à terme être réglé grâce à la « boucle commerciale » prévue par le projet Cœur de ville.

La signalétique des commerces pourrait également être améliorée : certains ne sont pas bien signalés et on ne sait pas ce qu'ils vendent, leurs horaires d'ouverture ne sont pas toujours indiqués. De même, la signalétique en ville est manquante. A Rive, en revanche, une signalétique permet au passant de savoir où il est et quels commerces se trouvent à proximité.

2.3 Changement des habitudes de consommation

A la lecture de l'étude menée par le mandataire, et pour résumer, si les petits commerces souffrent en ville de Nyon, c'est semble-t-il moins pour des raisons conjoncturelles ou locales – la concurrence de centres commerciaux en périphérie du centre et en France voisine est certes difficile, mais pas spécifique à Nyon – mais plus pour des raisons exogènes qui touchent l'ensemble de l'activité commerciale de détail : les changements de modes de consommation, notamment liés à internet, modifient considérablement la donne et nécessiteront des adaptations de la part des commerces, voire des remises en question majeures.

2.4 Forum *Et maintenant ?* édition 2016

Le forum *Et maintenant ?* du 5 octobre 2016, a permis de lancer les discussions sur le thème « Quel avenir pour le commerce de détail? ». Il y a été relevé le rôle important que doivent jouer les autorités dans le soutien aux associations de commerçants (par des mesures structurelles), de même que celui de l'aménagement de l'espace public (mesures urbanistiques) et de mise en valeur des atouts de la ville et du commerce nyonnais (mesures de communication).

Pour que ces mesures puissent être mises en œuvre, tant la Ville que les commerçants doivent être structurés de manière adéquate. Il est en particulier important que la Société industrielle et commerciale (SIC) compte plus de commerçants afin de devenir un partenaire de dialogue plus représentatif et dynamique.

Du côté de l'administration, les trois axes cités ci-après doivent permettre d'apporter un soutien aux commerçants et de contribuer à une marche des affaires positive pour l'ensemble du commerce nyonnais.

3. Axes de travail

Au vu des conclusions de l'étude menée par le mandataire, de celles du forum, des travaux du Conseil communal et des derniers développements dans le domaine, trois types de mesures sont proposées.

3.1 Professionnaliser et structurer la SIC et l'administration communale

Il est aujourd'hui nécessaire qu'une structure de soutien au commerce et à l'économie soit mise en place au sein de l'administration, au même titre qu'une association de commerçants forte. Cette mesure semble d'autant plus nécessaire au vu de la période de transition qui s'annonce à la SIC, avec le départ de son président.

En effet, le renforcement de la coordination entre les acteurs internes et externes à l'administration est primordial. Il permettrait un meilleur relais des besoins, des tendances et des préoccupations des acteurs économiques auprès de la Municipalité et, à l'inverse, une compréhension facilitée des contraintes et des décisions de la Municipalité par les entrepreneurs nyonnais.

L'administration pourrait également mettre des compétences à disposition dans différents domaines liés à l'économie et au commerce. Par exemple, en termes d'espace public, d'emplacements et de locaux, de soutien dans l'organisation de manifestations et la communication, dans la politique d'accueil, la mobilité, la formation, etc. Des synergies permettront une optimisation de la gestion des forces vives et des compétences de chaque acteur.

L'administration nyonnaise ne disposant pas de ressources dédiées, la création d'un poste de délégué à l'économie et au commerce local est indispensable pour prendre en main cette problématique. En effet, l'actualité récente démontre la nécessité de mieux connaître le milieu économique. En dialoguant de manière régulière et directe avec les entrepreneurs nyonnais, un délégué pourra mieux anticiper les événements et éventuellement contribuer à préserver des enseignes et des emplois sur le territoire. Cette connaissance de la vie économique endogène est aujourd'hui lacunaire et un collaborateur entièrement consacré au domaine comblerait ce manque objectif.

Ce poste à temps partiel (0.8 EPT) serait administrativement rattaché au Service de l'administration générale et des relations extérieures (SAG), mais en collaboration constante avec l'ensemble des services concernés, sachant que les problématiques en présence et les actions envisagées touchent quasiment tous les domaines de l'administration.

Ce poste, tout comme l'entier des mesures prévues dans le présent préavis, serait à réévaluer après trois ans de fonctionnement.

Le projet de cahier des charges prévu (à mettre en regard des mesures envisagées au point 5) est le suivant :

Délégué à l'économie et au commerce (80%) – projet de cahier des charges

MISSIONS PRINCIPALES

- *soutenir le tissu commercial local et favoriser les synergies entre les différents acteurs économiques ;*
- *favoriser l'ancrage et le dynamisme des entreprises et commerces, par des réponses et des solutions adéquates, élaborées avec une meilleure connaissance des acteurs, des tendances et des problématiques ;*
- *servir de plateforme et de relais entre les entreprises et les services de l'administration ;*
- *développer et mettre en œuvre la politique économique de la Ville de Nyon, y compris en attirant des activités ciblées ;*
- *participer en amont aux réflexions liées à des nouveaux projets ayant un impact sur le commerce et l'économie.*

TÂCHES

Support au tissu économique local

- servir de point d'entrée pour tous les aspects administratifs liés aux entreprises ;
- mettre en contact et en réseau les différents partenaires, entreprises et commerces ;
- entretenir les relations avec les associations économiques locales et la SIC ;
- accompagner les entreprises lors de projets de développement ;
- organiser des rencontres régulières avec les entreprises ;
- inventorier et répertorier, en collaboration avec les services compétents, les disponibilités en termes de terrains, de locaux industriels et commerciaux et de bureaux sur le territoire de la ville ;
- servir de point de contact entre la Ville, Nyon Région Tourisme et les entreprises.

Promotion exogène et développement économique endogène

- coordonner et développer le matériel de promotion avec les différents partenaires impliqués ;
- assister les entreprises et les commerces lors de la recherche de locaux ou de terrains, et dans toutes les démarches administratives liées à leur localisation ;
- organiser des visites des terrains ou des surfaces disponibles ;
- accueillir et accompagner les nouvelles entreprises se domiciliant à Nyon ;
- coordonner avec le Canton et la Région les mesures d'aide selon la législation en vigueur ;
- participer à divers groupes de travail pluridisciplinaires et transversaux ;
- participer activement au rayonnement touristique de Nyon.

3.2 Encourager des liens étroits entre grands projets et commerces

Il est important de garder à l'esprit les composantes commerce et économie dans chacun des projets portés par la Ville. À cette fin, les différents Services de l'administration collaborent déjà étroitement pour intégrer les enjeux économiques dans chacune de leurs réflexions.

Cette collaboration a permis notamment la prise en compte des intérêts du commerce local dans des projets d'envergure tels que le square Perdtemps et Cœur de Ville. Ce dernier est à un moment charnière de son avancée : des décisions politiques importantes pour l'avenir de Nyon et de ses habitants seront prises prochainement et dessineront le futur visage de notre ville. Une vue élargie des intérêts des différents acteurs est primordiale pour sa réussite et pour obtenir l'adhésion des habitants face aux grands changements qui les attendent.

Or la mise en œuvre de certaines actions liées à l'économie et au commerce serait grandement facilitée par une coordination spécifique et professionnelle, en amont de tous les projets ayant un impact sur ces domaines.

3.3 Communiquer pour soutenir le commerce

Le déficit d'image en matière d'accessibilité, notamment lié aux nuisances collatérales du passage au quart d'heure des transports publics à fin 2014, reste très présent auprès des habitants de la région, et n'a pas été atténué par les commerçants. Toutefois, comme le montre l'étude du mandataire, les parkings sont nombreux et les chemins d'accès au centre-ville ont été désormais fluidifiés, même s'il subsiste des problèmes aux heures de pointe.

Les infrastructures étant suffisantes, il convient maintenant de le faire savoir à la population et de diffuser le message à Nyon et dans sa région. Pour cela, il est important de mettre en place de véritables campagnes de communication en partenariat avec la SIC, qui auraient pour but d'augmenter la fréquentation du centre-ville et de manière plus générale, celle des commerces de Nyon.

4. Mesures envisagées

Les différentes actions listées ci-dessous ne sont de loin pas exhaustives, mais donnent un aperçu de l'étendue du champ d'action en matière de soutien à l'économie. Si certaines mesures pourront être effectuées directement par le délégué économique ou sur mandat, d'autres seront réalisées à l'interne, en s'appuyant sur les compétences disponibles au sein des différents services de l'administration.

Leur pilotage dépendra du type et du domaine d'action, et pourra être pris en charge par le délégué économique, par des groupes de travail ad hoc ou par le service compétent.

4.1 Mesures structurelles

Mesures internes	<ul style="list-style-type: none"> - créer un poste de délégué économique, à 80%, à réévaluer après 3 ans de fonctionnement ; - allouer un budget annuel à la promotion économique de CHF 50'000.- (soutien, aides - moyens techniques, logistique, conseil et formation à destination des commerçants, etc.) à réévaluer après 3 ans. Ce montant a été évalué par le mandataire, en regard de la taille et du contexte de la Ville ; - créer et mettre à jour un listing des locaux commerciaux, des différents propriétaires et locataires, afin de pouvoir faciliter les mises en réseaux voire influencer sur le mix commercial ; - renforcer la présence sur le terrain et les échanges informels avec les commerçants et les entreprises ; - interview systématique des commerçants qui doivent fermer, se déplacer, ou qui sont en difficultés ; - revoir le concept général des marchés.
Mesures externes	<ul style="list-style-type: none"> - soutien à la SIC sur des projets spécifiques que l'association souhaiterait mener ; - soutien à l'Association pour l'animation du quartier de Rive, actuellement en difficulté ; - évaluer la possibilité de créer un Conseil économique de la Ville de Nyon, incluant possiblement les acteurs de l'immobilier.

4.2 Mesures urbanistiques

Mesures liées aux grands projets	<ul style="list-style-type: none"> - intégration systématique de la composante commerce et économie dans les réflexions liées aux grands projets, tels que les anticipations sur les domaines public et privé communal, Cœur de Ville, concept des rives, etc. ; - renforcement des échanges externes, notamment avec les différents propriétaires, acteurs économiques ou immobiliers.
Mesures influençant les commerces	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer la signalétique et contrôler la bonne application de la réglementation en matière d'éclairage des vitrines et des enseignes ; - repenser les éclairages de fêtes ; - renforcer l'accessibilité des commerces, notamment pour les clients hors de Nyon ; - élargir les périmètres d'achats et favoriser la déambulation des clients entre les différents commerces.

4.3 Mesures de communication, marketing et événementiel

Mesures liées à l'accueil des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> – des pages internet dédiées sur nyon.ch, ainsi que la création d'une nouvelle rubrique donnant des informations pertinentes aux entreprises qui s'installent ou souhaitent s'installer à Nyon (formulaire d'inscription au registre des entreprises, procédures au sein de l'administration, aides disponibles) ; – prise de contact par courrier, mail ou rencontre pour les nouvelles entreprises installées ; – tenir un catalogue des aides disponibles (Canton, région, agglomération) ; – mettre à disposition des entreprises une liste des locaux disponibles, en collaboration avec les propriétaires d'arcade et les gérances immobilières de la place ; – poursuivre le soutien aux plans de mobilité d'entreprises.
Mesures liées aux réseaux sociaux et technologies d'information	<ul style="list-style-type: none"> – étudier la possibilité de déployer, au sein de l'administration, des systèmes encourageant l'achat local, par exemple au travers d'offres promotionnelles ciblées ; – poursuivre la promotion des animations des commerçants via les réseaux sociaux ; – encourager les commerçants dans leurs efforts pour accroître leur présence digitale ; – Systèmes d'informations liés aux parkings.
Mesures de communication	<ul style="list-style-type: none"> – déployer une campagne régionale et des outils (panneaux, nyon.ch, ...) visant à faciliter l'accès au centre-ville (voitures, parking, TP, MD) ; – en fonction du mix-commercial recherché, actions ciblées pour attirer des attracteurs forts ; – renforcer la collaboration avec Nyon Région Tourisme, notamment pour la promotion du shopping à Nyon. – renforcer l'information aux nouveaux habitants (Welcome pack)
Mesures événementielles	<ul style="list-style-type: none"> – soutenir la tenue d'animations en marge des grandes manifestations nyonnaises (festivals notamment) ; – organiser des rencontres régulières des acteurs économiques ; – organiser des événements pour se faire rencontrer les acteurs locaux (type « Petits déjeuners des PME et start-up ») ; – soutenir l'organisation d'événements économiques à Nyon ; – définir une politique de stationnement pour les événements en ville et communiquer autour de celle-ci.

5. Incidences financières

Création d'un poste de délégué économique	Coûts estimés de CHF 114'000.- brut annuel (y.c. charges) au maximum, pour un poste à temps partiel (80%), rattaché au SAG.
Budget de fonctionnement alloué à la promotion économique (détails ci-dessous)	Budget supplémentaire estimé à CHF 50'000.- (soutien, aides, moyens techniques, logistique, signalétique, conseil et formation à destination des commerçants, etc.). Basé sur une estimation du mandataire et d'autres structures similaires.
Budget de fonctionnement total demandé au Conseil communal	CHF 164'000.- par an sur la période 2017-2020, à réévaluer pour le budget 2021.

6. Aspects du développement durable

6.1 Dimension économique

Les mesures proposées permettront de dynamiser le centre-ville et ce-faisant, contribueront à promouvoir le commerce local. L'engagement d'un délégué économique permettra aux commerces et aux entreprises de Nyon de bénéficier d'un point de contact au sein de l'administration nyonnaise.

6.2 Dimension sociale

L'engagement d'un délégué à l'économie et au commerce est considéré favorablement du point de vue d'une bonne gouvernance. Les mesures proposées auront également pour objectif de rendre les rues du centre-ville vivantes et agréables pour les Nyonnais.

6.3 Dimension environnementale

7. Conclusion

Au vu de la situation actuelle du commerce au centre-ville de Nyon et du tournant que vit plus généralement le commerce de détail, la Municipalité estime qu'il est de la responsabilité de la Ville de se doter des moyens à même d'organiser et de professionnaliser ses relations avec les entreprises de Nyon.

Ce préavis apporte des solutions par des mesures concrètes et l'engagement d'un délégué à l'économie et au commerce. Une réévaluation des mesures et de ce poste après trois ans de fonctionnement permettra d'adapter ses missions et ses ressources, afin de mener une politique économique à plus long-terme.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 41/2017 concernant la promotion de l'économie et du commerce local,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit annuel de fonctionnement supplémentaire de CHF 50'000.-, dédié à la promotion économique, à porter en augmentation du compte N° 110.3185 – *Honoraires, frais d'études* ;
2. d'accorder un crédit de annuel de fonctionnement de CHF 114'000.-, pour la création d'un poste de délégué économique pour un temps partiel évalué à 0.8 EPT, rattaché au Service de l'administration générale et des relations extérieures, à porter en augmentation du compte N° 110.3011 – *Traitements*, et suivants ;
3. de charger la Municipalité de lui présenter d'ici au printemps 2020 un bilan des actions menées en matière d'économie et de commerce local.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mars 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia